

COMMUNE de BARBASTE

Lot-et-Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents :14

Excusés :5

Absent :0

POUR :18

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE

LE 20 FÉVRIER à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBASTE,
dûment convoqué le 09/02/2024 s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie,
sous la Présidence de Madame Valérie TONIN, Maire.

Présents :

Madame TONIN Valérie, Madame BEJNA Véronique, Madame BONA Aurélia, Monsieur SPECQUE Wilfrid, Monsieur DAUNES Michel, Monsieur BART Frédéric, Monsieur PAYEN David, Monsieur LAZARTIGUES Cyril, Madame BOREGO Fabienne, Monsieur MURILLO-RUIZ Fabien, Madame JAYLES Bernadette, Madame DUYNLAEGER Colette, Madame GAUCI Jacqueline et Madame KALB Marjorie.

Excusés :

Madame NORMANT Ludivine (*pouvoir à Madame BEJNA Véronique*),
Madame RUPRET Joëlle (*pouvoir à Madame TONIN Valérie*),
Madame FONT Marine (*pouvoir à Madame BOREGO Fabienne*),
Monsieur ALMEIDA Filipe (*pouvoir à Monsieur DAUNES Michel*),
Madame DUCOUSSO Isabelle.

Secrétaire de séance : Madame BONA Aurélia.

DEL : 06/2024

**Objet : Construction de 5 nouveaux logements locatifs sociaux
au lieudit « Les Hauts de Gélise » à Barbaste**

-VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- CONSIDÉRANT** que la Commune souhaite dans un but d'intérêt général,
pouvoir proposer à la location 5 nouveaux logements sociaux de type individuel soit :
- 4 T3 de 65m² environ avec garage, terrasse et jardin
 - 1 T4 de 82 m² environ avec garage, terrasse et jardin ;

- **CONSIDÉRANT** que ces logements seront implantés au lieudit « Les Hauts de Gélise » ;
- **CONSIDÉRANT** que pour cette réalisation, la collectivité a sollicité l'Etablissement Public constructeur de logements sociaux : Habitalys ;
- **CONSIDÉRANT** que le coût des travaux envisagés est estimé à : 1 053 436€43HT ;
- **CONSIDÉRANT** qu'Habitalys réalisera les travaux et la déserte intérieure de la voirie et des réseaux pour l'ensemble des 5 logements ;
- **CONSIDÉRANT** qu'Habitalys rétrocèdera suite à division parcellaire et acte notarié (frais à la charge d'Habitalys) à la Commune l'emprise foncière correspondant à la voirie, aux parkings aux trottoirs aux cheminements piétonniers et aux espaces verts non-clôturés ainsi que l'ensemble des réseaux et infrastructures associés aux compétences propres commune et Communauté de Commune ;
- **CONSIDÉRANT** le coût du foncier pris en charge par la collectivité qui le cèdera gratuitement à Habitalys (foncier valorisé à hauteur de 54 420€) ;
- **CONSIDÉRANT** que la participation de la Commune (subvention d'investissement) à la réalisation de la desserte interne des logements (VRD) est fixée à hauteur de 125 000€ selon les modalités suivantes : 25% soit 31 250€ sur chaque exercices 2026+2027+2028+2029.

**Après avoir ouï l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré à l'unanimité,
le Conseil Municipal**

DECIDE :

- ▶ **APPROUVER** le projet de construction par Habitalys des 5 logements locatifs sociaux situés aux « Hauts de Gélise » tel que définit ci-dessus.
- ▶ **APPROUVER les modalités financières annoncés ci-dessus et notamment** la participation de la Commune (subvention d'investissement) à la réalisation de la desserte interne des logements (VRD) est fixée à hauteur de 125 000€ selon les modalités suivantes : 25% soit 31 250€ sur chaque exercices 2026+2027+2028+2029.
- ▶ **AUTORISER** Madame la Maire à signer tous les actes notariés et autres documents relatifs aux rétrocessions devant permettre la réalisation du projet.
- ▶ **AUTORISER** Madame la Maire à signer la convention de partenariat avec l'Etablissement Public Habitalys.

AR Prefecture

047-214700213-20240220-06DEL2024-DE
Reçu le 21/02/2024

La Secrétaire de séance, Aurélia BONA



La Maire, Valérie TONIN



La Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de la présente délibération.

Fait et délibéré à BARBASTE, les mois, jour et an susdits.

Ont signé au Registre les membres présents. Pour copie conforme